



ECOLE FRANÇOISE D'AMBOISE

Skol divyezhek Franseza Amboaz

19, avenue Paul Cézanne

56000 VANNES

☎ : 02 97 63 33 87

✉ : eco56.fa.vannes@e-c.bzh



CIRCULAIRE DE RENTREE

Année scolaire 2023-2024

Chers parents, chers élèves,

Nous sommes très heureux de vous retrouver pour débiter cette nouvelle année scolaire.

Dans sa lettre de rentrée, le ministre de l'éducation, nous écrit :

« **Une école qui instruit, émancipe et protège** ». L'année scolaire qui débute doit nous permettre de répondre aux besoins des élèves en veillant à nous engager autour des dimensions suivantes :

- ❖ Faire de l'école un espace protecteur
- ❖ Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux
- ❖ Lutter contre les inégalités sociales et scolaires
- ❖ Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place
- ❖ Placer cette année sous le signe de l'olympisme

Ces dimensions seront portées au cœur de notre projet d'établissement afin de permettre à l'ensemble des élèves de notre école de s'épanouir et d'apprendre dans des conditions optimales.

Aussi, à compter de cette année, une nouvelle proposition pédagogique et culturelle est faite aux élèves. Afin de perfectionner le niveau de nos élèves en anglais de la PS au CM2, des interventions hebdomadaires seront mises en place. Les CM2 passeront le niveau A1 en prévision du niveau Cambridge. Une intervenante habilitée interviendra dans toutes les classes. Comme dans chaque établissement assurant cette proposition, nous rajoutons une ligne au frais de scolarité afin de nous aider au financement de cette plus-value pour chacun des enfants de l'école.

L'école Française d'Amboise compte cette année 219 élèves répartis en 11 classes.

Notre équipe pédagogique accueille de nouveaux visages. Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à nos nouvelles collègues qui font leur rentrée à l'école Française d'Amboise. Nous accueillons Morgane LAURENT qui enseignera en classe de CP-CE1-CE2 bilingue. Céline PELLETIER assurera le ¼ temps de Célia BOURSSAUD en CM2. Aurélié JAN assurera le mi-temps d'Elisabeth COLINEAUX en GS. Enfin, Audrey NERBONNE assurera le ¼ temps de Marine MORVAN en CE1.

Bienvenue bien entendu également à toutes nos nouvelles familles.

Vous trouverez, à suivre, la circulaire informative de rentrée



A tous, bonne rentrée et très belle année scolaire !

Le chef d'établissement,
Marina BOURHIS

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Chef d'établissement : Marina BOURHIS

Secrétariat : Claudine BERNARD et Julie DELAVAL

En cycle 1 :

- ❖ **TPS-PS-MS « Les moineaux » :**
Enseignantes : Anne-Cécile BLANCHARD (lundi, mardi, vendredi) et Anne Lys BREUREC (jeudi)
ASEM : Hikmet BASAR
- ❖ **TPS-PS-MS « Les mouettes » :**
Enseignante : Isabelle LE GUERROUE (mardi, jeudi, vendredi) et Karine ILLIEN (lundi)
ASEM : Agnès GHOUATI
- ❖ **GS « Les hirondelles » :**
Enseignante : Elisabeth COLINEAUX (lundi, mardi) et Aurélie JAN (jeudi, vendredi)
ASEM : Gwen OGER
- ❖ **TPS-PS-MS-GS bilingue « Les pies » :**
Enseignante : Emeline LE CADRE
ASEM : Malika BLIOU



En cycle 2 :

- ❖ **CP « Les roitelets »:** Anne-Emmanuelle LE MOUËL
- ❖ **CE1 « Les avocettes »:** Marine MORVAN (lundi, jeudi, vendredi) et Audrey NERBONNE (mardi)
- ❖ **CP-CE1-CE2 bilingue « Les vanneaux huppés »:** Morgane LAURENT
- ❖ **CE2 « Les bergeronnettes » :** Rachel EVANO

En cycle 3 :

- ❖ **CM1 « Les mésanges »:** Anne-Lise COLINEAUX
- ❖ **CM2 « Les martins-pêcheurs » :** Célia BOURSSAUD (lundi, mardi, vendredi) et Céline PELLETIER (jeudi)
- ❖ **CE2-CM1-CM2 bilingue « Les alouettes » :** Aurélie LE BAIL

Poste d'adaptation : Marc JEHANNO et Marina BOURHIS

Poste pour enfants allophones : Pascale MERCIER

Aide pédagogique supplémentaire CP-CE1 : Myriam PICHON

AESH : Marie-Christine BOMPAS, Lynda LE FRENE, Kermen DAUVIER, Valérie MAUMAS

HORAIRES

Voici les horaires de l'école :



Matin	Après-midi
8h30	13h15
11h45	16h30 (15h30 le vendredi)

L'accueil des élèves a lieu 10 minutes avant le début de la classe, soit à 8h20. Les élèves de maternelle (PS à GS) sont accompagnés jusqu'à leur classe (sauf les C1 bilingues qui sont accueillis sous le préau par leur enseignante)

Merci de veillez à bien respecter les consignes pour le bon fonctionnement et la sécurité de tous.



Pour tout retard, le matin ou le midi pour le retour en classe, l'enfant concerné devra passer par le bureau du chef d'établissement. Un billet de retard sera édité et signé par le chef d'établissement avant de pouvoir se rendre en classe. Les parents devront également prendre connaissance de ce billet de retard et le retourner signé le lendemain.



Nous demandons aux parents et accompagnateurs de ne pas rester dans l'enceinte dans l'établissement ni même aux abords de l'école après avoir déposé les enfants.

Les parents ne sont pas autorisés à monter dans les couloirs le matin pour aller voir les enseignants (à part les parents de GS). Pour toute demande, il est impératif de passer par le chef d'établissement.



Tous les enfants qui rentrent déjeuner à la maison doivent avoir quitté l'école pour 12 h 00. Tout enfant qui sera encore présent à 12H00 à l'école sera dirigé vers la cantine, le repas sera alors facturé.

AIDE PERSONNALISEE



Le vendredi, l'heure de 15h30 à 16h30, est dédiée à l'accompagnement personnalisé des élèves qui ont des difficultés scolaires ponctuelles.

Les parents des élèves concernés par l'accompagnement personnalisé seront informés par l'enseignant, et devront signer une autorisation.

Cette heure est libérée pour les autres élèves. Ainsi, le vendredi la classe se termine à 15h30.

GARDERIE – ETUDE SURVEILLEE

La garderie fonctionne aux horaires suivants :

Matin	Après-midi
7h15	16h30
8h20	19h00

Elle est assurée par **Malika BLIOU** ou **Agnès GHOUATI** le matin, et par **Hikmet BASAR** le soir.

Une étude surveillée par **Gwen OGER** et **Agnès GHOUATI** est mise en place :

- ✓ de 17h00 à 17h45 en CP-CE1
- ✓ de 17h00 à 17h45 en CE2-CM1-CM2



Elle est réservée aux enfants du C.P. au C.M.2 qui souhaitent avancer leurs leçons et leurs devoirs en toute tranquillité. Il est demandé à chaque famille de contrôler les devoirs le soir en rentrant à la maison.

CANTINE

La restauration scolaire est assurée par un **personnel de service (Lindite)** en 2 services (maternelles puis élémentaires).

Il s'agit d'une restauration en "liaison chaude" avec le prestataire « Ansamble » comme dans la plupart des autres écoles de la ville.

La cantine est gérée par l'O.G.E.C. Françoise d'Amboise qui fixe les tarifs des repas et en informe les familles (cf règlement financier).

A compter de cette rentrée, afin de faciliter l'organisation du service de restauration, seul le menu sans porc sera proposé en complément du régime ordinaire. Chaque semaine, deux repas végétariens sont au menu systématiquement.

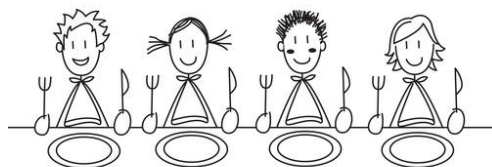
Un enfant peut être inscrit régulièrement ou ponctuellement à la cantine.



Merci de prévenir l'enseignant ou la secrétaire au plus tôt et, en tout état de cause, la veille du jour concerné, avant 9 h. De la même façon, un enfant manquant ponctuellement la cantine doit impérativement prévenir de son absence la veille, ou le matin avant 9h s'il est malade. En cas de défaut, le repas sera facturé.

Merci de signaler au secrétariat les allergies alimentaires (certificat médical nécessitant un PAI).

La ville de Vannes accorde **aux enfants vannetais**, une réduction du prix du repas en fonction du quotient familial. Cette attestation est à demander au C.C.A.S. : **à remettre au secrétariat pour le lundi 12 septembre 2022, en cas de première inscription.**



ASSURANCE SCOLAIRE

Comme l'an dernier, vous n'avez pas à souscrire d'Individuelle Accident auprès de votre assureur. Tout enfant inscrit à l'école Françoise d'Amboise est automatiquement couvert par l'assurance Individuelle Accident de la Mutuelle Saint Christophe, du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, 24 heures sur 24, au domicile, en vacances, à l'école.

FACTURATION

Le conseil d'administration de l'OGEC (organisme de gestion de l'école) propose 2 tarifs de scolarité :

- ✓ Le **tarif normal**, est à **24,80€ = 22 € + 2.80€** (participation cours anglais obligatoire) par enfant et par mois et correspond au budget d'équilibre de l'école.
- ✓ Le **tarif de solidarité**, est à **27.80€ = 25€ + 2.80€** (participation cours anglais obligatoire) par enfant et par mois et permettra de soutenir les différents projets de l'école.

Un tarif dégressif est mis en place pour les familles de 3 enfants et plus (cf règlement financier).

A compter de cette année, une nouvelle proposition pédagogique et culturelle est faite aux élèves. Afin de perfectionner le niveau de nos élèves en anglais de la PS au CM2, des interventions hebdomadaires seront mises en place. Les CM2 passeront le niveau A1 en prévision du niveau Cambridge. Une enseignante habilitée interviendra dans toutes les classes. Comme dans chaque établissement assurant cette proposition, nous rajoutons une ligne au frais de scolarité afin de nous aider au financement de cette plus-value pour chacun des enfants de l'école

Vous trouverez dans le dossier de rentrée une feuille à compléter impérativement pour le choix du mode de paiement.

Seules les nouvelles familles ou les familles ayant changé de coordonnées bancaires apporteront un nouveau RIB.



Toutes les dépenses liées à la scolarité sont prises en compte dans ce forfait. A savoir les rétributions, les fournitures, les livres, les fichiers, les activités périscolaires (film, marionnettes, activités sportives, cotisations diverses, assurance, piscine etc ...)

Ne sont pas inclus dans ce tarif : la cantine, la garderie, l'anglais et les sorties pédagogiques ou voyages scolaires.

ASSIDUITE SCOLAIRE

La présence des élèves en classe est obligatoire tous les jours.

Il est aussi indispensable d'arriver à l'heure afin d'être accueilli avec tous les camarades de la classe et pour, surtout, pouvoir commencer à travailler en même temps que les autres. Les retards répétés seront sanctionnés. Les élèves arrivant en retard doivent passer par le secrétariat afin de récupérer le billet de retard qui sera signé par le chef d'établissement et les parents.

Absence des élèves : téléphoner à l'école le matin de l'absence 02 97 63 33 87 entre 8h et 9 h

- merci de justifier l'absence par écrit le jour du retour de l'enfant. En effet, toute absence doit être justifiée par un mot dans le registre des élèves de chaque classe.
- pour une absence prévue, merci de prévenir l'enseignant quelques jours auparavant.
- pour les sorties sur temps scolaires (orthophoniste etc...) nous vous demandons de remplir une autorisation de sortie (à demander à l'enseignant avant).



Ne pas oublier de passer à l'école prendre le travail journalier réalisé pendant l'absence.

Les absences répétées et injustifiées (4 ½ journées) seront signalées à l'Inspecteur de l'Education Nationale par le chef d'établissement.

ACTIVITES - PROJETS

De nombreux projets et activités seront proposés aux élèves au cours de l'année



- dans chaque classe (projets de classe, activités artistiques, sportives, culturelles...)
- lors de la pause méridienne
- en école

Quelques exemples :

- projet Ovalec avec l'école de rugby
- projet art sur une thématique d'année (« Contes » en 2023-2024)
- partenariat avec l'association « Profession Sport 56 » (tir à l'arc, sensibilisation à différents sports...)
- initiation musicale
- chorale
- natation, sports nautiques
- patinoire
- spectacles
- séjour pédagogiques...



Vous serez informés tout au long de l'année des propositions faites à vos enfants.

AU QUOTIDIEN...

- **Santé des élèves** : Il vous est demandé de ne pas envoyer votre enfant à l'école s'il est malade (surtout s'il a de la fièvre ou s'il est contagieux). Tout enfant malade à l'école est remis à sa famille. Si l'enfant souffre d'une maladie contagieuse, il est nécessaire de prévenir l'école. Certaines maladies contagieuses peuvent entraîner l'éviction scolaire.



Pas de médicaments à l'école (sauf dans le cas spécifique d'une maladie reconnue nécessitant soins et aménagement particulier, le projet d'accueil individualisé (PAI) permet de fixer les conditions d'accueil des enfants et l'administration des soins)

- **Tenue au quotidien** : Une tenue vestimentaire correcte, décente et adaptée est exigée : ***pas de jean déchiré, de maquillage, de nombrils dénudés, de claquettes, de chaussures à talons, de chaussures à semelles lumineuses, de mini-jupes ou de shorts très courts, de dos nu ou tee-shirt à très fines bretelles.***
- **Objets de la maison** : les élèves ne doivent apporter à l'école ni objets de valeur, ni téléphone portable, ni objets dangereux. Il est interdit d'apporter des jeux ou autres objets de la maison (ballons, cartes diverses ou autres objets à la mode). Les objets apportés seront confisqués.
- **Goûter** : Seuls les enfants restant à l'étude ou à la garderie disposent d'un goûter fourni par la famille à prendre après la classe, à 16 h 30.
- **Goûters d'anniversaire** : seuls les gâteaux industriels et/ou bonbons emballés sont acceptés pour fêter les anniversaires (pas de sucette ni de chewing-gum).
- **Hygiène** : Tout au long de la scolarité, les enfants doivent arriver propres à l'école. Par ailleurs, aucune école n'est à l'abri des poux. Par conséquent, les parents doivent surveiller régulièrement la chevelure de leurs enfants. Merci de prévenir l'enseignante de votre enfant si vous constatez des poux dans la chevelure de ce dernier. Cela permettra de faire une campagne de prévention, anonyme, pour les autres familles. **Une chevelure non traitée pourra entraîner une éviction provisoire de l'école pour l'enfant concerné si le problème persiste.**

DATES A RETENIR – CALENDRIER SCOLAIRE

- **Toussaint** : du vendredi 20 octobre au soir au lundi 06 novembre au matin
- **Noël** : du vendredi 22 décembre au soir au lundi 8 janvier au matin
- **Hiver** : du vendredi 23 février au soir au lundi 11 mars au matin
- **Printemps** : du vendredi 19 avril au soir au lundi 6 mai au matin
- **Le pont de l'Ascension** : du mardi 7 mai au soir au lundi 13 mai au matin (en attente de directives de la part du Rectorat)
- **Fin des classes** : le vendredi 05 juillet au soir.



IMPORTANT – A NOTER : la « Journée des Communautés Educatives » (non travaillée pour les enfants) se déroulera **le vendredi 8 décembre 2023.**

REUNIONS DE RENTREE

Chaque enseignant fera part aux parents concernés de ses projets pour l'année, en matière de programmation, d'innovation pédagogique, de conduite de classe... Ces informations seront données au cours de la **réunion de rentrée à laquelle votre participation est indispensable**. Voici les dates retenues pour chaque classe, **à 17h30**:

- TPS-PS-MS Moineaux : vendredi 22/09
- TPS-PS-MS Mouettes : jeudi 28/09
- GS : mardi 19/09
- PS-MS-GS bilingue : jeudi 28/09
- CP : jeudi 14/09
- CE1 : lundi 18/09
- CE2 : lundi 18/09
- CP-CE1-CE2 bilingue :
- CM1 : mardi 19/09
- CM2 : mardi 19/09
- CM1-CM2 bilingue : lundi 18/09



COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

- **La pochette de liaison** : chaque élève, dispose d'une pochette de liaison que vous devrez consulter tous les soirs et signer à chaque fois qu'il y aura une communication de l'école. Vous pourrez aussi l'utiliser comme lien avec les enseignants de vos enfants (demande de renseignements ou de rendez-vous, absences ...).
-
- **Educartable** : vous recevrez les codes individuels pour vous connecter à l'application. Toutes les informations de la vie de la classe et de l'école passeront par ce moyen de communication. Merci de faire le nécessaire dès réception des codes afin de favoriser la communication avec l'école.
- **Le site internet de l'école** : ce site vous tiendra au courant de tout ce qui se vivra dans l'école. Vous pourrez également y retrouver des infos concernant la vie de l'école et de ses associations.



L'APEL DE L'ECOLE FRANÇOISE D'AMBOISE

En tant que parent d'élèves de l'école catholique Françoise d'Amboise, l'association des parents d'élèves de l'établissement (APEL) est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.



L'APEL, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- accueil des nouveaux parents,
- faire le lien avec l'équipe enseignante,
- représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,
- organisation de la fête de l'école, de conférences et de débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents.

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'APEL que grâce au soutien et à la mobilisation des parents. Nous vous invitons à nous rejoindre pour continuer à faire vivre cette association indispensable à la vie de l'école.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'APEL (cf livret explicatif et bulletin d'adhésion ci-joints).

PAPIERS A RAPPORTER A L'ECOLE

- Fiche de renseignements pour l'année en cours à remplir pour chaque enfant (feuille rose). **Il est impératif d'y renseigner une adresse mail valide.**
- Le contrat de scolarisation à remplir pour chaque enfant (feuille jaune à rapporter)
- La fiche de paiement des frais de scolarité (à rendre à l'ainé) et le mandat de prélèvement + RIB (feuille blanche)
- La fiche d'adhésion à l'APEL (feuille verte)
- Charte de prêt des livres (feuille bleue)



Merci de retourner ces papiers par votre enfant à son enseignante pour le jeudi 7 septembre 2023 impérativement.

